

2015-2016

DROIT DES ETRANGERS

Pr. Caroline PICHERAL

LECON I - LES SOURCES DU DROIT DES ETRANGERS

I – LES SOURCES INTERNES

- A – Les bases constitutionnelles
- B – Les normes infraconstitutionnelles

II – LES SOURCES EUROPEENNES

- A – Le droit de l’Union européenne
- B – La CEDH

III – LES SOURCES INTERNATIONALES

- A – Les conventions multilatérales issues de l’ONU
- B – Les conventions bilatérales conclues par la France

LECON II – LES VISAS ET LE CONTROLE DE L’ENTREE

I – LES VISAS COMME INSTRUMENT DE CONTROLE A DISTANCE DE L’IMMIGRATION

A – Les catégories de visa

- 1) Les visas Schengen de court séjour
- 2) Les visas nationaux de long séjour

B – Le contentieux des visas

- 1) Le réaménagement des conditions de recours
- 2) L’exercice du contrôle juridictionnel

II – LE CONTROLE FRONTALIER DE L’ENTREE COMME MANIFESTATION DE SOUVERAINETE

A – La surveillance des frontières et la vérification des documents d’entrée

- 1) Les limites du principe d’interdiction des contrôles sur les personnes aux frontières intérieures de l’Espace Schengen
- 2) La rigueur du régime de franchissement des frontières extérieures

B – Le refus d’entrée et le maintien en zone d’attente

- 1) La décision de refus d’entrée
- 2) Le maintien en zone d’attente

LECON III – LA REGLEMENTATION DE L’ADMISSION AU SEJOUR

I – LES CATEGORIES DE TITRES DE SEJOUR COMME SOURCES D’UNE GRADATION DES DROITS

A – Les cartes temporaires

- 1) Les cartes annuelles : le principe de l’annualité de la carte temporaire
- 2) Les cartes pluriannuelles : vers une généralisation de la pluriannualisation

B – Les cartes de résidents

II – LA DELIVRANCE DES CARTES DE SEJOUR ET L’APPRECIATION DISCRETIONNAIRE DE L’ADMINISTRATION

A – La relativité des titres de plein droit

- 1) L’hétérogénéité des cas ouvrant droit à une carte « vie privée et familiale »
- 2) La réduction des cas ouvrant droit à la carte de résident

B – L’exigence d’une garantie d’intégration

- 1) Le développement des contrats d’accueil et d’intégration
- 2) L’objet et la nature des contrats d’accueil et d’intégration

C – Le régime de l’admission exceptionnelle au séjour

LECON IV – LES REGLES SPECIALES AUX FAMILLES ET AUX MINEURS ISOLES

I – LA DIVERSITE DES SITUATIONS JURIDIQUES

A – La situation juridique des membres de la famille d’un Français

- 1) L’admission conditionnelle du parent étranger d’un enfant français
- 2) L’admission contrôlée du conjoint étranger d’un ressortissant français

B – La situation juridique des membres de la famille d’un citoyen de l’Union

- 1) La définition des membres de la famille
- 2) La reconnaissance d’un droit de séjour dérivé
- 3) Les conditions d’invocabilité au profit de la famille étrangère d’un ressortissant français

C – La situation juridique du mineur étranger isolé

- 1) Des conditions d’entrée spécifique dans les dispositifs de protection de l’enfance
- 2) Des conditions d’admission modérément sécurisées en droit des étrangers

II – LE REGROUPEMENT FAMILIAL DES ETRANGERS RESSORTISSANTS D’UN ETAT TIERS A L’UNION

A – Les bénéficiaires du regroupement familial

B – Les conditions du regroupement familial

- 1) Les conditions applicables au demandeur
- 2) Les conditions applicables aux bénéficiaires

C – La procédure du regroupement familial

- 1) L’instruction de la demande et la décision d’autorisation d’entrée
- 2) La délivrance du visa et la préparation à l’intégration
- 3) L’attribution et le retrait du titre de séjour des membres de la famille

LECON V – L’ASILE

I – LES DIFFERENTES FORMES DE PROTECTION INTERNATIONALE

A – L’asile conventionnel

- 1) L’encadrement de la compétence étatique par la Convention de Genève du 28 juillet 1951
- 2) La définition de la notion de « réfugié » par la Convention de Genève du 28 juillet 1951

B – L’asile constitutionnel

- 1) Les spécificités de l’asile constitutionnel par rapport à l’asile conventionnel
- 2) L’arrimage de l’asile constitutionnel à l’asile conventionnel

C – La protection subsidiaire

- 1) Les motifs de la protection subsidiaire
- 2) Le contenu de la protection subsidiaire

II – LE TRAITEMENT DES DEMANDES DE PROTECTION INTERNATIONALE

A – Le critère du défaut de protection sur place

- 1) La redéfinition des catégories d’acteurs de persécution et d’agents de protection
- 2) La consécration et l’encadrement de la notion d’ « asile interne »

B – Les cas d’exclusion du statut de réfugié et de la protection subsidiaire

- 1) L’exclusion par référence à l’existence d’une autre protection
- 2) L’exclusion par référence à l’indignité du demandeur
- 3) Les motifs d’exclusion spécifique à la protection subsidiaire

C – Les contraintes d’ordre procédural

- 1) Le régime spécifique de la procédure accélérée
- 2) La notion sélective de « pays d’origine sûr »

LECON VI – LA SITUATION JURIDIQUE DES DEMANDEURS D’ASILE

I – L’ACCUEIL DES DEMANDEURS D’ASILE

A – L’affermisssement du principe de l’admission provisoire

- 1) Les fondements international et constitutionnel
- 2) La réforme des démarches en préfecture
- 3) La limitation des refus d’enregistrement

B – Le cadrage des conditions matérielles de prise en charge

- 1) La rationalisation des dispositifs nationaux
- 2) La rigidification des dispositifs nationaux

I – LE RENVOI DES DEMANDEURS D’ASILE

A – Les refus d’entrée en France dans le cadre de la procédure d’asile à la frontière

- 1) Les conditions du refus d’entrée au titre de l’asile
- 2) Le recours contre le refus d’entrée au titre de l’asile

B – Les réadmissions dans un autre Etat membre de l’Union dans le cadre d’une procédure de transfert Dublin

- 1) La procédure de détermination de l’Etat responsable de l’examen de la demande d’asile
- 2) Le contentieux de la réadmission vers l’Etat responsable de l’examen de la demande d’asile

LECON VII – LES MESURES D’ELOIGNEMENT

I – LA DIFFERENCIATION DES MESURES D’ELOIGNEMENT

A – La différenciation fonctionnelle de l’OQTF et de l’expulsion

- 1) Une différence essentielle de motifs
 - a) La vocation multiple de l’OQTF pour irrégularité de la situation
 - b) La vocation spécifique de l’expulsion pour menace à l’ordre public
- 2) Une différence atténuée d’effets
 - a) L’OQTF sans délai de départ volontaire
 - b) L’OQTF avec interdiction de retour

B – La différenciation procédurale de l’OQTF et de l’expulsion

- 1) Les garanties de forme et de procédure s’imposant à l’OQTF
 - a) Les obligations de notification et de motivation
 - b) La neutralisation du droit d’être préalablement entendu
- 2) La procédure spécifique de l’expulsion
 - a) La procédure de droit commun
 - b) La procédure en « urgence absolue »

II – LA PROTECTION CONTRE LES MESURES D’ELOIGNEMENT

A – Les contours de la protection légale

- 1) Les motifs de la protection contre l’OQTF
 - a) L’ancienneté du séjour
 - b) Les liens familiaux
 - c) L’état de santé
- 2) Les degrés de la protection contre l’expulsion
 - a) La protection relative contre l’expulsion
 - b) La protection quasi-absolue contre l’expulsion

B – Les ressorts de la protection juridictionnelle

- 1) Les principes mis en œuvre par le juge
 - a) La protection du droit au respect de la vie privée et familiale au sens de l’article 8 CEDH
 - b) La protection contre les conséquences d’une exceptionnelle gravité dans la situation personnelle du requérant
- 2) Les recours ouverts à l’étranger
 - a) La complémentarité des recours au fond et en référé contre l’expulsion
 - b) La spécificité du recours en annulation contre l’OQTF

LECON VIII – L’EFFICACITE DE L’ELOIGNEMENT

I – LE REEQUILIBRAGE DES MESURES ATTACHEES A L’EFFICACITE DE L’ELOIGNEMENT

A – L’encadrement de la rétention administrative

- 1) La redéfinition des conditions de recours à la rétention
 - a) La condition de nécessité de la rétention
 - b) La subsidiarité de la rétention
- 2) L’adaptation des modalités de la rétention
 - a) La question spécifique de l’accueil des enfants et des familles
 - b) La question générale des délais de la rétention

B – Le renforcement de l’assignation à résidence

- 1) Les finalités de l’assignation à résidence
 - a) Assignation et exécution de l’éloignement forcé
 - b) Assignation et surveillance du départ volontaire
- 2) Le régime de l’assignation à résidence
 - a) Les modalités de l’assignation administrative à résidence
 - b) Les conditions de l’assignation judiciaire à résidence

II – LES REAMENAGEMENTS SUSCITES PAR LE SOUCI D’EFFICACITE DE L’ELOIGNEMENT

A – L’impact sur la pénalisation de la lutte contre l’immigration irrégulière

- 1) La suppression du délit de séjour irrégulier
- 2) La substitution de la retenue pour vérification du droit au séjour

B – L’impact sur l’articulation des compétences juridictionnelles dans le contentieux de la rétention

- 1) Le contrôle du juge administratif sur le placement en rétention
- 2) contrôle du JLD sur la prolongation de la rétention